

Commune de BAGE-DOMMARTIN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Les éléments de contexte économique

. Le contexte international et national

▪ Au niveau mondial en 2024

Une croissance modérée

L'année 2024 a été marquée par un niveau de croissance du PIB de 3% avec des dynamiques régionales très différentes d'une zone à l'autre. Les Etats-Unis ont continué de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance de 3% tandis que la zone Euro peine à se redresser avec un taux inférieur à 1% et surtout une économie allemande à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance inférieure à 5%, entraînant le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Au niveau financier, les banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit avec pour la BCE un nouveau taux directeur à 3.25% fin 2024 et un objectif de 2% à fin juin 2025, pour la FED américaine un taux à 5% et pour le Japon une remontée de taux mettant fin aux taux négatifs.

Le risque géopolitique se renforce avec l'intensification de la guerre en Ukraine, un renforcement des tensions Israël-Iran, et une réélection de Donald Trump aux Etats-Unis qui se traduira par la mise en place de tarifs douaniers plus élevés.

▪ Au niveau national en 2024

Une croissance de 1.1% équivalente à celle de 2023 mais avec un quatrième trimestre négatif à -0.1%, un ralentissement de l'inflation à 1.4% qui devrait se stabiliser, des perspectives d'emploi plutôt défavorables et un rétablissement des finances publiques qui sera d'autant plus lent que la loi de Finances a été votée très tardivement.

Pour la croissance, le taux prévisionnel relativement faible de 1% cache en effet des évolutions défavorables de la demande intérieure avec en premier lieu une faible augmentation de 0.9% de la consommation des ménages et la réduction des investissements des entreprises.

A l'inverse, le commerce extérieur qui contribue négativement à la croissance conforte le scénario d'une croissance légèrement sous les 1% cette année.

A l'horizon 2025, les ralentissements de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

. Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 et loi de finances 2025

Les lois de finances pour 2025 et de programmation des finances publiques 2023-2027 ayant été votées récemment, il est difficile de commenter leurs effets sur la gestion communale.

La transition écologique semble continuer de s'imposer dans les lois de finances successives : une série d'amendements rend obligatoire une logique de budget vert et une dette verte apparaît dans le texte.

La trajectoire d'évolution du solde du budget est définie de façon à ramener le solde négatif à moins de 5.4% et le solde de la dette à un indice de 109 par rapport au PIB.

Il semblerait qu'une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement soit prévue dans la future Loi Générale de Finances Publiques.

En revanche, une proposition de réduction du taux du FCTVA était prévue dans la proposition Barnier de LGFP ainsi qu'une annulation de la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien en fonctionnement.

1. Situation financière de la Commune au 31 Décembre 2024 - Budget général

La commune de Bâgé-Dommartin parvient à dégager une capacité d'autofinancement brute positive de 467 762 €. Cela est lié à une maîtrise optimale des dépenses de fonctionnement de charges à caractère général et rendu possible grâce au maintien de l'augmentation sensible des dotations de l'État dans le cadre du processus de fusion de communes. Cette progression des dotations de l'État ainsi qu'une variation contrôlée de la fiscalisation et un recours raisonnable à l'emprunt devraient permettre à la collectivité de développer un modèle de fonctionnement qui vise à dégager des marges de manœuvre en investissement nécessaires pour financer les projets d'investissements jusqu'à la fin du mandat actuel.

1.1. Synthèse (résultats sans reprise des exercices précédents)

	2022	2023	2024
Fonctionnement recettes A	2 750 495	2 917 159	3 126 924
Fonctionnement dépenses B	2 360 887	2 427 800	2 659 162
Dont charges financières F	51 599	40 138	30 232
Résultat comptable A -B=R	389 608	489 359	467 762
Investissement recette C	682 633	890 142	671 694
Investissement dépense D	669 630	825 489	1 098 550
Dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées G	260 521	292 770	295 187
Besoin ou Capacité d'Investissements résiduel D - C = E	- 13 002	- 64 653	- 426 856
Résultat d'ensemble R-E	402 610	424 706	40 906
Excédents bruts de fonctionnement (A-(B-F)) = I	441 207	529 497	497 994
Capacité d'Autofinancement = CAF I-F=H	389 608	489 359	467 762
CAF nette du remboursement en capital des emprunts H-G	129 087	196 589	172 575
Encours de la dette (fin d'année)	1 377 448	1 084 677	789 489
Annuité de la dette – capital + intérêts (réel)	307 353	326 729	288 145
Ratio encours dette/ CAF nette	10,67	5.50	4,57

Il est à noter que le tableau est un bilan de l'année N sans tenir compte des restes à réaliser de N+1 et des résultats antérieurs. Les restes à réaliser sont de 75 335 €.

Un programme d'investissements importants a été financé en 2024 qui explique le faible résultat d'ensemble de 40 906 €. Pour rappel, parmi les plus importants, la route du Corridor a été financée sur le programme voirie pour 240 439 €, les enfouissements de la traversée de

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE | 2025

Dommartin ont été réalisés pour plus de 64 000 €, le renouvellement des jeux pour 98 737 € et la poursuite du programme LED dans les bâtiments avec plus de 31 510 €. Par ailleurs, plus de 137 800 € ont été consacrés aux frais d'études et d'honoraires pour nos 4 projets d'investissements.

1.2. Recettes de fonctionnement

1.2.1 Détails des recettes réelles de fonctionnement

	2022	2023	2024
013 - Atténuation de charges (Remboursement assurance personnel...)	22 327	43 045	79 619
70 - Produits des services (Cimetières, garderie, cantine...)	220 292	223 730	245 535
73 - Impôts et taxes (taxes foncières...)	1 451 072	235 294	211 666
731 – Fiscalité locale	NR	1 329 824	1 448 480
74 - Dotations, subventions et participations	990 939	1 022 584	1 066 213
75 - Autres produits de la gestion courante (revenus des immeubles...)	18 061	45 769	40 932
76 - Produits financiers	0	0	0
77 - Produits exceptionnels (remboursement assurance...)	37 362	5 167	27 260
Autres recettes	NR	11746	2036
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 750 495	2 917 159	3 126 924

La commune de Bâgé-Dommartin établira son budget 2025 en reprenant le montant de DGF de 2024 soit pour l'instant un montant de 461 706 €.

Nous devons vérifier que la Loi de Finances 2025 nous permette de constater une pérennisation de la dotation de solidarité rurale ciblée à l'égard des communes nouvelles et le risque de sa réduction a disparu. Nous avons perçu 515 835 € en 2024 ; par prudence, nous reprendrons au budget 2025 la somme de 330 000 € comme pré-budgété en 2024.

Les recettes sont constituées très majoritairement des impôts et des dotations pour le fonctionnement et de l'autofinancement complétées par les subventions attendues et l'emprunt pour les investissements.

Rappel : Dès 2023, la commune de Bâgé-Dommartin a retrouvé des recettes de fonctionnement presque « normales » dans une année sans COVID notamment au niveau des produits des services comme la cantine, les locations de salles...

1.2.2 Fiscalité

		2022	2023	2024
Taxe sur le foncier bâti	Base	3 880 000	4 183 000	4 386 000
	Taux	24,59%	24,59%	25,57%
	Produit	954 092	1 028 600	1 121 500

Taxe sur le foncier non bâti	Base	314 400	338 300	351 900
	Taux	44,44%	44,44%	46,22%
	Produit	139 719	150 341	162 648
Taxe d'habitation	Base	0	181 478	187 700
	Taux	0	12,26%	12,75%
	Produit	0	22 249	23 932

1.3. Dépenses de fonctionnement

1.3.1 Dépenses de personnel

La masse salariale constitue la première dépense budgétaire de la commune de Bâgé-Dommartin (**44.23 %** des dépenses réelles en 2024 hors excédent de dépenses de fonctionnement). L'évolution des effectifs tient essentiellement compte des mouvements de départ et des remplacements pour un effectif global stable.

L'évolution des dépenses du personnel dans le cadre du budget 2025 tiendra compte des mesures votées dans le cadre de la loi de Finances.

Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2022	2023	2024
64111 rémunération principale (titulaire)	405 081	394 369	451 419
64118 Autres rémunérations (primes)	62 062	58 901	73 902
64131 – Rémunération (contractuel)	212 437	235 847	202 102
Autres (charges sociales)	364 685	425 217	448 837
TOTAL	1 044 265	1 114 334	1 176 260

L'évolution de la masse salariale en 2024 a pris en compte les mesures votées par le gouvernement soit la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, l'évolution du point d'indice et la variation des charges.

Elle intègre également notre volonté de revalorisation des salaires de notre personnel grâce au dispositif RIFSEEP.

Focus sur le personnel :

34 agents représentant 20 équivalents temps plein : 8 hommes et 12 femmes.

La fonction publique territoriale est organisée par filières, cadre d'emplois et catégories ; dans notre commune, les agents se répartissent comme suit :

Filière administrative	5 agents	15.63 %	1 catégorie A 4 catégorie C
Filière culturelle	2 agents	6.25 %	2 catégorie C
Filière police	1 agent	3.12 %	1 catégorie C
Filière sportive	0 agent		
Filière technique	26 agents	75 %	26 catégories C

20 postes sont à temps complets.

1.3.2 Subventions

65748 - Subventions versées	2022	2023	2024
	23 542	19 200	23 600

La commune de Bâgé-Dommartin propose de reconduire pour un montant identique le soutien aux associations pour 2025 ; un montant de 21 300 € (hors subvention exceptionnelle à la Cantine de Dommartin) a été distribué en 2024, en rappelant l'obligation d'une demande écrite formulée par les associations qui les demandent.

Il est à noter que le bilan financier de BagEvasion est équilibré et ne nécessite plus de subventions exceptionnelles. Pour rappel, la participation de 19 024 € versée aux parents par la collectivité est affectée au compte 6281. Par ailleurs, grâce au PEDT, porté par la commune, accompagné d'un Plan Mercredi, l'association BagEvasion a bénéficié de subventions de fonctionnement versées par la CAF.

Par ailleurs, la commune poursuivra l'aide à la cantine associative de Dommartin pour un montant en 2024 de 11 650 € (incluse la subvention exceptionnelle à la Cantine de Dommartin), ainsi que le financement de la classe de découverte de Bâgé-la-Ville et la seconde tranche de la restauration du bassin du lavoir de Montépin pour 2000 € en lien avec la CCBS.

1.3.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges générales constituent le second poste en valeur pour le budget communal. Les principales dépenses courantes sont réalisées dans le chapitre 011 (charges à caractère général). Outre la hausse constante des biens, matériaux et fluides, il est à noter que les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'inscrivent dans ce chapitre et permettent notamment de récupérer la TVA sur les comptes 615221 et 615231 en 2024. Pour le budget 2025, il faudra vérifier que cette possibilité a été reconduite.

Un nouveau programme tri annuel de voirie pour les exercices 2023 à 2025 inclus a été mis en place.

Il faudra intégrer l'évolution du poste des contributions versées aux syndicats SIVU/SIVOS/SDIS/SIEA. Les contributions versées aux syndicats sont en constante évolution. Nos deux syndicats locaux (SIVU et SIVOS) des 3 Bâgé représentent une participation de 127 124 € en 2024 soit 30 € par habitant (= 19 € pour le SIVOS + 11 € pour le SIVU). Une stabilisation de la contribution est prévue en 2025 au SIVOS pour le financement de l'éclairage des stades et le lancement de l'étude de la création du pumptrack.

Grâce au groupement d'achat signé avec le SIEA, nos dépenses de gaz et d'électricité ont été largement maîtrisées sur 2023, particulièrement pour l'électricité bénéficiant du mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire). Comme prévu en 2024, le coût a été largement supérieur : 103 233 € en 2024 contre 15 936 € en 2023, une année exceptionnelle et ne devant pas servir de base de prévision. La dépense pour 2025 devrait se situer dans l'ordre de 2024.

Les dépenses à caractère général représentent le 2^{ème} poste des dépenses.

Autres dépenses de fonctionnement	2022	2023	2024
014 - Atténuations de produits	13 894	10 540	9 612
Remboursement arrêts maladies			
65 - Autres charges de gestion courante dont cotisations :	356 867	324 516	432 226
Dont SIEA	32 075	22361	31 794
SIVOS	75 078	79 268	79 192
SIVU	31 282	36 482	47 982

INDEMNITES ELUS	94 266	95 884	97 911
SERVICE INCENDIE	52 219	56 253	71 827
CCAS	4 537	8 136	9000
66 - Charges financières	51 599	40 138	30 232
67 - Charges exceptionnelles	1 619	336	0
68 - Dotations aux provisions	3 928	2477	0
042 – Dotations aux amortissements (6811)	78 975	119 676	176 063
TOTAL	506 882	497 683	648 133
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	NC	2 427 800	2 659 162

1.4 Section d'investissement

1.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements 2025 sont en cours d'élaboration (se reporter aux orientations par politique publique/projets).

En 2023, au cours des réunions de perspectives, nous avons lancé un programme pluriannuel qui a permis de démarrer 4 projets en 2024 : le pôle communal à Dommartin, une ALSH garderie à Bâgé-la-Ville, l'aménagement de la traversée de Dommartin et la sécurisation de la Route du Corridor à Bâgé-la-Ville.

Avec le responsable technique, nous poursuivrons également un plan d'entretien pour les bâtiments, la voirie, le cimetière et les espaces verts et de jeux.

	2022	2023	2024
20 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)	3000	39 011	137 878
204 - Subventions d'équipement versées	0	0	64 649
21 - Immobilisations corporelles ; dont :	379 062	240 202	561 013
Opérations non affectées (PAV, matériels et mobiliers)	34 796		
Acquisition de matériels	209 152		
Cimetières	7 370	2160	
Opérations affectées (dont Petit Montépin)	0		
16 - Emprunt et dettes assimilées	260 991	292 770	295 442
27 - Autres immobilisations financières	17 231	17 231	34 386
Autres dépenses	NR	234 115	160 005
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	669 630	825 489	1 253 373

Une part importante des dépenses reste affectée aux remboursements des emprunts avec une annuité en capital de 295 442 € en 2024.

Pour les investissements de 2025, nous précisons que l'installation des LED et des nouvelles clés des bâtiments ainsi que l'étude d'une aire de jeux à Dommartin avec le CMJ sont à prévoir en fonction des décisions définitives de la Loi de Finances.

1.4.2 Recettes d'investissement

	2022	2023	2024
1641 - Emprunts et dettes assimilées	150 000	0	0
20 - Immobilisations corporelles	0	0	0
13 - Subventions d'investissement (renseigné et non renseigné)	122407	75725	60 000
dont DETR (équipement des territoires)	78 007		
10222 - FCTVA	46 609		

Accusé de réception en préfecture
00120097220-2025030265-06-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

10226 – Taxe d'aménagement	56 111	57 168	76 380
Autres recettes		692 076	494 825
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	682633	890 142	671 694

1.4.3 Dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

En 2025, la commune de Bâgé-Dommartin déboursera 288 415 euros d'annuité (capital +intérêts) soit moins de 69.36 euros par habitant contre 90 euros en 2022 et une moyenne nationale de 92 euros pour notre catégorie de commune.

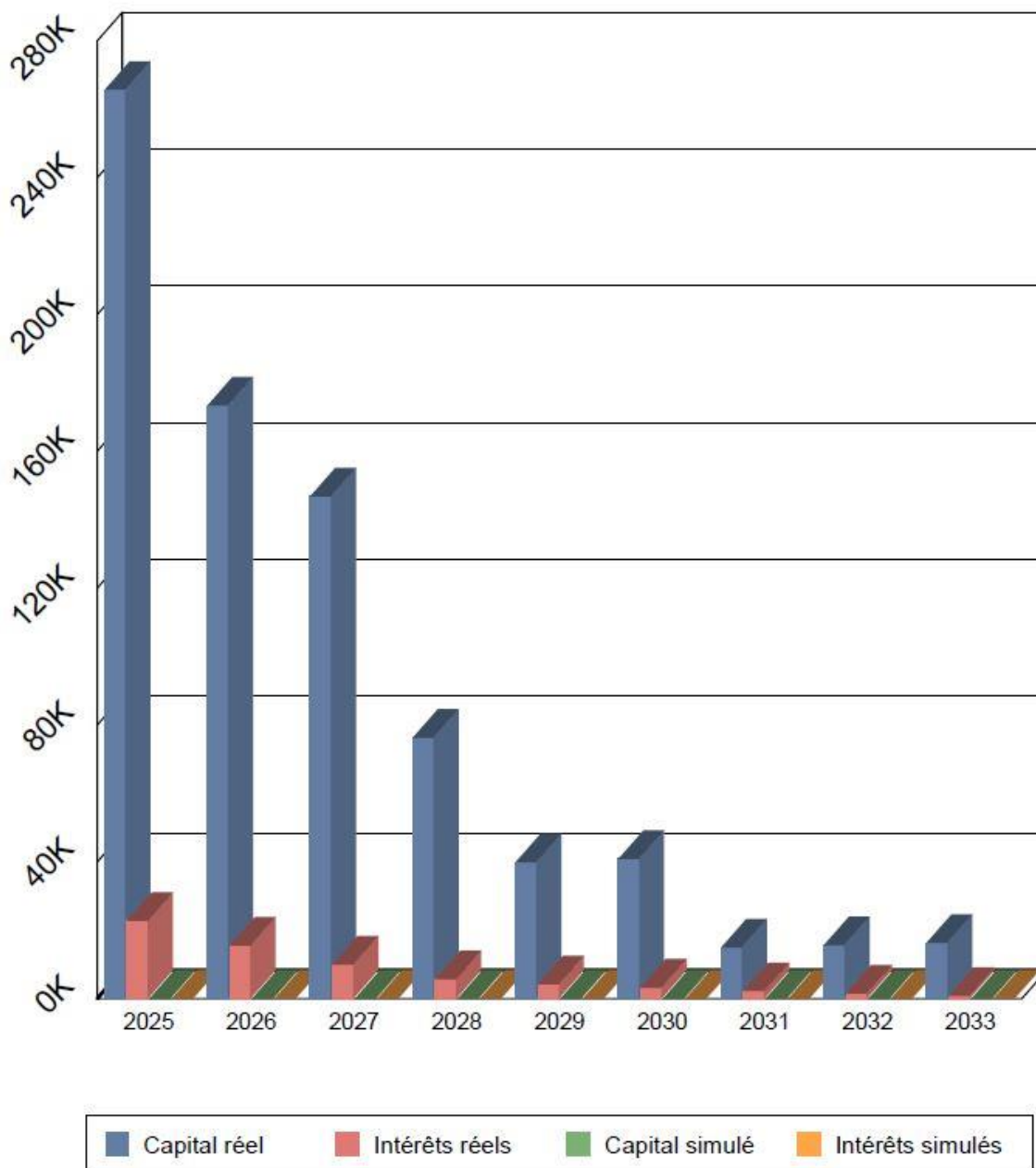
L'annuité en capital pour 2025 est de 265 691 euros pour un capital restant dû de 789 489 euros au 1^{ER} janvier 2025.

Le tableau ci-dessous indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2033. Le graphique permet une meilleure représentation du profil d'extinction de la dette.

NB : il ne tient pas compte d'éventuels futurs emprunts en 2025 et 2026.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	288 415	22 724	265 691	789 489
2026	188 885	15 503	173 381	523 798
2027	156 717	9 928	146 789	350 417
2028	81 910	5 667	76 243	203 627
2029	44 047	4 226	39 821	127 384
2030	44 047	3 241	40 806	87 562
2031	17 088	2 220	14 867	46 755
2032	17 088	1 514	15 574	31 887
2033	17 088	775	16 313	16 313

Diagramme de remboursement



Dans le tableau et le diagramme ci-dessus et avant de prendre en compte la mise en place des nouveaux emprunts pour financer les futurs investissements de la commune de Bâgé-Dommartin, nous constatons une forte inflexion du montant des remboursements de notre dette à l'échéance du mandat avec une baisse sensible des paliers largement en-dessous des 200 000 euros par an à partir de 2027.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette était de 2 335 883 € et, au 1^{er} janvier 2028, l'encours de la dette sera de 203 627 € sans intégrer l'incidence des nouveaux emprunts potentiels notamment pour financer le pôle et la garderie.

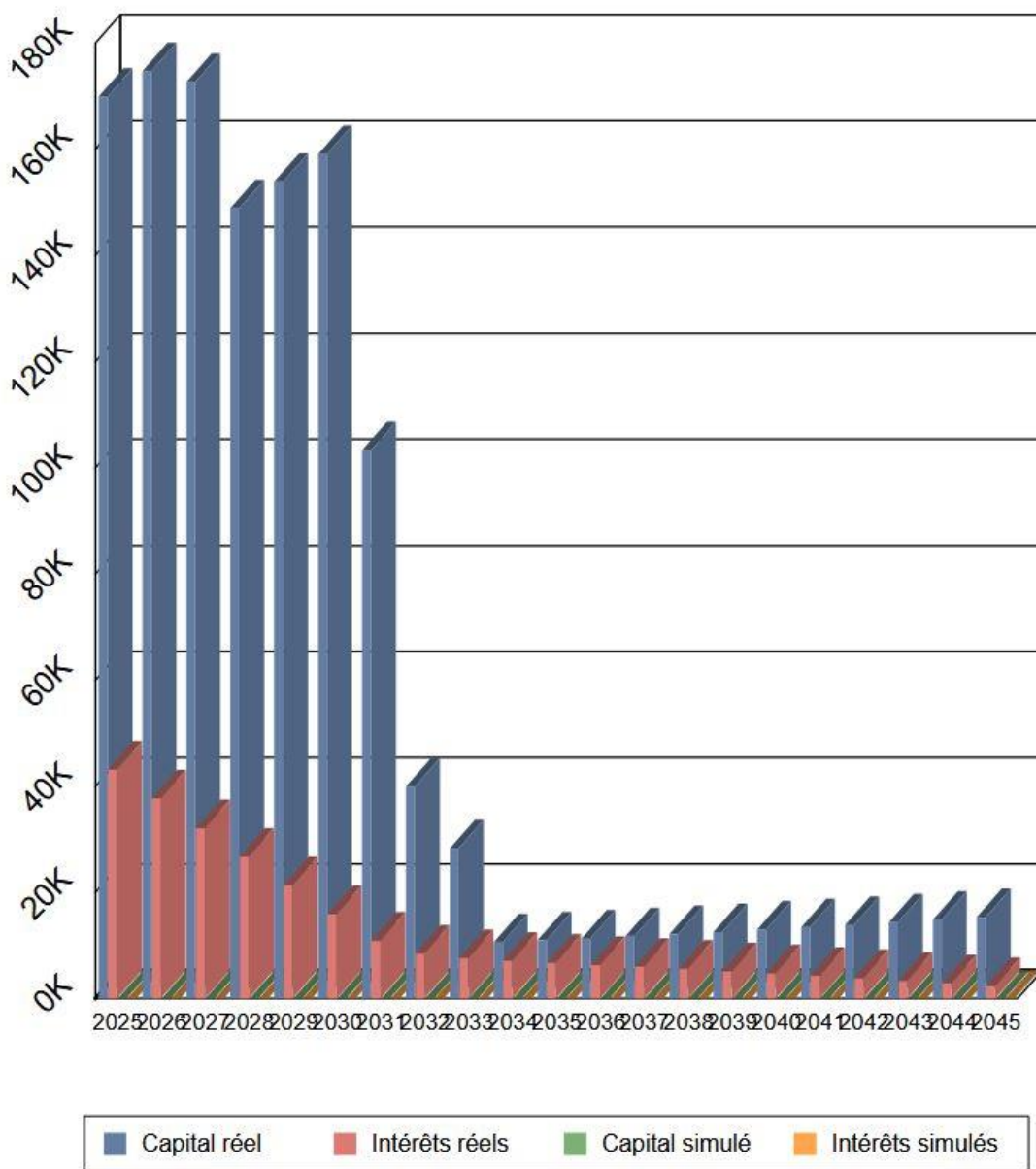
Budgets annexes : assainissement**Structuration de la dette et projection :**

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	213 109	43 181	169 927	1 367 560
2026	212 459	37 735	174 724	1 197 632
2027	204 889	32 187	172 702	1 022 908
2028	175 657	26 773	148 884	850 205
2029	175 311	21 413	153 898	701 321
2030	175 010	15 931	159 079	547 423
2031	114 269	10 986	103 282	388 343
2032	48 446	8 521	39 925	285 061
2033	36 033	7696	28 337	245 135
2034	17 780	7146	10 634	216 798
2035	17 780	6 784	10 995	206 164
2036	17 780	6 410	11 369	195 168
2037	17 780	6 024	11 756	183 799
2038	17 780	5 624	12 155	172 043
2039	17 780	5 211	12 569	159 887
2040	17 780	4 783	12 996	147 318
2041	17 780	4 341	13 438	134 322
2042	17 780	3 884	13 895	120 883
2043	17 780	3 412	14 367	106 988
2044	17 780	2 924	14 856	92 621
2045	17 780	2 418	15 361	77 764

Le tableau ci-dessus indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2045.

L'extinction de la dette du budget assainissement montre un décrochage progressif comme le montre le graphique ci-dessous.

Diagramme de remboursement



Pour rappel, la commune de Bâgé-Dommartin possède six systèmes d’assainissement : Teppes de Biche (290 EH), Onjard (500 EH), Les Spattières (1065 EH) + Lagunage (550 EH), Dommartin (450 EH), Coberthoud (150 EH).

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur les systèmes d’Onjard et Teppes de Biche ayant abouti à un programme d’actions sur ces deux systèmes. Des travaux importants de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur le système d’Onjard.

La commune de Bâgé-Dommartin prépare et anticipe le possible transfert de compétence de l’assainissement à la CCBS en 2026. Le schéma directeur est fait. Pour les travaux, la première tranche s’est réalisée en 2024 ; le reste des travaux de la tranche 2 se poursuivra en 2025. Pour les futurs travaux d’investissements, la réalisation des projets sera liée aux décisions de reprise ou non de la compétence de l’assainissement.

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250220-2025-06-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

2. Perspectives locales 2025

Les lignes directrices du budget 2025, qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 20 mars 2025, s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : possibilité d'augmenter très légèrement les taux communaux afin de pérenniser la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements des projets du mandat, tout en restant très éloigné des moyennes des taux des communes de notre taille.
2. Dépenses : poursuite de la stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, sobriété énergétique, maintien des concours au tissu associatif, entretien constant du patrimoine, réalisation du programme pluriannuel d'entretien des voiries, des écoles, la culture, en tenant compte de l'incidence des amortissements sur nos futurs investissements. Le budget devra tenir compte de l'évolution sensible des coûts énergétiques.
3. Endettement : sécurisation et augmentation contrôlée de l'encours de la dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement tout en laissant néanmoins la possibilité de financer plusieurs nouveaux investissements dans le cadre du futur nouveau mandat... Ceci confortera surtout la possibilité de mettre en place les emprunts nécessaires à l'équilibre du financement de nos 4 projets.
4. Investissement : réalisation des projets structurants avec un contrôle au niveau des charges induites avec la réhabilitation du bâtiment de Dommartin en Pôle Communal, la construction d'une garderie et l'étude de faisabilité de nos bâtiments scolaires à Bâgé-la-Ville, le réaménagement de la Traversée de Dommartin ainsi que la sécurisation de la Route du Corridor.

2.1 Le budget de fonctionnement 2025

2.1.1 Orientations des recettes

- Permettre l'accès aux services publics à un niveau de prix raisonnable en ligne avec les moyennes communales tout en intégrant les hausses de coûts subis
- Évolution du prix de l'eau assainie en augmentant la partie fixe avec un abonnement annuel à 46 € HT pour équilibrer le budget fonctionnement de l'assainissement et la répercussion éventuelle des coûts énergétiques et par rapport à nos investissements de réhabilitation et anticiper l'éventuelle reprise de ce secteur par la communauté de communes
- Évolution de la politique fiscale communale directement liée au contexte national et aux projets retenus.

2.1.2 Orientation des dépenses

- Poursuite du cadrage strict de fonctionnement de charges à caractère général en tenant compte du contexte économique national en recherchant les économies potentielles.

2.2 Le budget d'investissement 2025

Les investissements à venir en 2025 et 2026 devront être financés avec les marges de manœuvre dégagées de notre capacité d'autofinancement, les subventions accordées et des emprunts. Compte tenu de la situation politique actuelle, Ils sont liés à la confirmation du paiement des subventions attribuées, notamment pour le projet garderie. Toutes les subventions attendues pour le pôle communal sont notifiées.

3 Les orientations budgétaires 2025 par politique publique

Voici les principales perspectives qui seront étudiées par le Conseil Municipal en fonction des disponibilités financières et techniques et des mesures gouvernementales.

3.1 Sport, culture, vie associative et actions syndicales

- Poursuite du programme d'animations à la Médiathèque (exemple : le salon du livre qui a lieu tous les 2 ans auquel la commune de Bâgé-Dommartin participe financièrement ; la prochaine édition aura lieu en 2026).
- Maintien des aides et soutien à la vie associative (par exemple la gratuité des salles pour toutes les associations 4 fois par an).
- Poursuite de la coopération au niveau sportif dans le cadre du syndicat SIVOS avec un maintien de la participation en 2025 (= 19 € par habitant). Les travaux de l'éclairage des stades ont commencé au dernier trimestre 2024 et devraient se terminer fin mars 2025. La création de l'éclairage des courts de tennis devrait se réaliser en 2025. L'étude de faisabilité d'un pumtrack sera poursuivie sur 2025-2026.
- Poursuite de la coopération au niveau du SLIS dans le cadre du syndicat SIVU avec un maintien de la participation en 2025 (= 11 € par habitant).

3.2 Solidarité, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées

- Poursuite des propositions en faveur des personnes âgées (colis de Noël, repas des anciens...)
- CCAS : renforcement des actions de soutien
- Poursuite de nos actions dans le but de conforter nos services de proximité (ex : Aidantconnect, la conseillère numérique pour lutter contre la fracture numérique, la mutuelle communale...).

3.3 Scolaire et jeunesse

- Poursuite des actions définies dans l'élaboration du PEDT (Projet Educatif De Territoire) en lien avec tous les acteurs
- Etudes générales sur le réaménagement des classes
- Politique de soutien : financement des transports pour aller au gymnase et à la Médiathèque, des classes vertes...
- Actions du CMJ : soutenir les projets proposés par le Conseil Municipal Jeunes 2024/2025.

3.4 Bâtiments - patrimoine

- Poursuite du programme entretien des bâtiments, dans un souci de réduction de notre consommation énergétique obligatoire pour les grands bâtiments (décret tertiaire), continuité du programme de renouvellement de l'éclairage en LED, contrôle et suivi de nos consommations avec ENEDIS, isolations...
- Rénovation du bâtiment pôle communal de Dommartin : début des travaux en janvier 2025, recherche de financement et en attente du montant de la subvention de la CCBS.
- Lancement de la programmation du projet de la garderie de Bâgé-la-Ville, choix de l'architecte en cours et dépôt des dossiers de demandes de subventions en 2025 pour un lancement des travaux en 2026.

3.5 Voiries, espaces publics et espaces verts - Amélioration de notre cadre de vie

- Maintien du programme pluriannuel de réfection des voies communales en tenant compte du besoin prioritaire de financement des travaux inclus dans les projets comme la poursuite de la réalisation du réaménagement de la Traversée de Dommartin (dont espaces verts et arrêt de bus sécurisé) et la sécurisation de la Route du Corridor (bande de roulement en 2025).

- Poursuite des aides aux programmes de création, entretien et embellissement des espaces verts et la mise en œuvre de la gestion différenciée de nos espaces pour donner suite à l'obtention du label régional en 2024 pour l'ensemble de la commune de Bagé-Dommartin
- Elaborer un plan d'aménagement de cheminements doux
- Cimetières : poursuite de la reprise des concessions en 2025 et 2026 si le budget le permet.

3.6 Environnement et assainissement

- Poursuite du diagnostic et de la remise en état des réseaux sur l'ensemble de la commune de Bâgé-Dommartin pour le transfert de compétences

À la suite des actions importantes menées en 2023 :

- Sur les Spattières (l'objectif étant de s'assurer que le dimensionnement est suffisant en considérant les hypothèses de développement du PLUi)
- Un point de mesure sur 3 semaines a été organisé sur le système d'Onjard pour quantifier l'impact des travaux réalisés,

la commune de Bâgé-Dommartin a décidé d'effectuer des travaux d'assainissement sur le territoire.

Pour ce faire, a été votée la création d'une autorisation de programme N°2023-01 au budget de l'assainissement 2023 pour une enveloppe globale de 708 300 € TTC, APCP qui a été mise à jour en avril 2024 comme suit :

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
Libellé de l'AP	357 300 € TTC	271 000 € TTC	80 000 € TTC	708 300 € TTC

Les crédits à ouvrir au budget primitif de l'assainissement 2025 sont de 271 000 € TTC.

- L'étude d'une extension possible sur d'autres secteurs sensibles de la commune.

3.7 Informatique et Communication

- Réalisation d'un bulletin communal
- Poursuite de la mise en place d'une signalétique (dont panneaux de signalisations).

3.8 Personnel et formation

- Poursuite des actions de la commune de Bâgé-Dommartin engagées depuis 2021 :
 - En 2025, nous poursuivons la participation de 5 € par agent pour les tickets restaurant.
 - La participation active de la commune de Bâgé-Dommartin au CNAS et à la formation des agents sera maintenue afin de valoriser et de fidéliser nos agents.
 - Nous continuerons l'actualisation et le suivi des indemnités de fonction et d'expertises, ainsi que les compléments indemnitaires annuels liés directement à l'engagement et à la manière de servir.

3.9 Urbanisme

- PLUi : le PLUi est exécutoire depuis le 9 février 2024 et les nouveaux règlements graphiques et écrits sont applicables pour les instructions d'autorisations d'urbanisme.
- Adaptation de la politique de la commune de Bâgé-Dommartin par rapport aux évolutions de ces nouveaux règlements, formation des agents et des élus en charge de l'instruction. Les conséquences de la loi ZAN sont susceptibles d'interférer dans nos prises de décisions.
- Développement de la dématérialisation de la gestion de l'urbanisme.